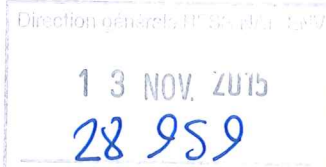




Etalle, le 10 novembre 2015



Service Public de Wallonie
Direction des Cours d'Eau
non navigables
Avenue Prince de Liège 7
5100 JAMBES

Objet : 1. Mise à disposition des RIE pour le public dans le cadre de la consultation lié aux projets de plans de gestion (PGDH et PGRI)
2. Demande d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur les rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets.
Vos réf. : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 14 août dernier, concernant l'objet repris sous rubrique, veuillez trouver en annexe un exemplaire de la décision du Collège communal, en date du 29 octobre 2015, émettant un avis favorable sur les projets de plans de gestion par district hydrographique, sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations) et sur les rapports concernant les incidences environnementales de ces projets.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Par le Collège :
La Directrice générale,
A.M. Dourte



Le Bourgmestre,
H. Thiry

**Province de Luxembourg
Arrondissement de Virton
Commune d'Etalle**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE COMMUNAL**

Séance du 29 octobre 2015

Présents : Meur Thiry, Bourgmestre - Président,
Mme Roelens, M. Motte, M. Gondon, Mme Abrassart, Echevins
M. Maillen, Président du Centre Public d'Action Sociale
Mme Dourte, Directrice Générale

Objet : Service Public de Wallonie – Avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations et sur les rapports concernant les incidences environnementales de ces projets

Considérant que les deux rapports d'incidences environnementales relatifs aux projets de deuxièmes plans de gestion par district hydrographique et de premiers plans de gestion des risques d'inondation sont publiés sur internet et téléchargeables ;

Considérant le courrier du Service Public de Wallonie en date du 13 août 2015 priant le Collège Communal de soumettre les RIE susvisés à enquête publique concomitamment à la consultation relative aux projets de plans pour une durée minimum de 45 jours ;

Considérant que ces projets ont été soumis à enquête publique depuis le 15 septembre 2015 jusqu'au 29 octobre 2015 et qu'aucune remarque ne nous est parvenue ;

Considérant que le Collège Communal est également appelé à émettre un avis sur ces projets de plans ;

En conséquence,

Le Collège Communal,

Emet un avis favorable sur les projets de plans de gestion par district hydrographique sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations et sur les rapports concernant les incidences environnementales de ces projets. Toutefois, les zones Natura 2000 ne doivent pas être un frein à la création d'infrastructures permettant d'éviter les inondations dans les villages.

En séance date que dessus.
Par le Collège,

La Directrice Générale,
(s) DOURTE A.-M.

Le Bourgmestre,
(s) THIRY H.

Pour expédition conforme.

La Directrice Générale,
DOURTE A.-M.



Le Bourgmestre,
THIRY H.



Etalle, le 28 janvier 2016

Service Public de Wallonie
D GARNE
Secrétariat de la Direction
des Eaux de Surface
Avenue Prince de Liège 15
5100 JAMBES

Objet : Projet de plans de gestion par district hydrographique (PGDH 2)
Vos réf. D0903/2015/DESU/FP/ENQ-1/12-05-2015/Sorties2015 : 13480

Monsieur,

Suite à notre courrier du 11 janvier dernier concernant l'objet repris sous rubrique, veuillez trouver en annexe la décision du Collège communal, en date du 22 janvier 2016, un avis favorable sur les projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2) et sur les projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Par le Collège :
La Directrice générale,
A.M. Douste

Le Bourgmestre,
H. Thiry



**Extrait du registre aux délibérations
du Collège Communal**

En séance du 22 janvier 2016

Présents : M. Thiry, Bourgmestre-Président,
Mme Roelens, ~~M. Motte~~, M. Gondon, Mme Abrassart, Echevins
M. Maillen, Président du Centre Public d'Action Sociale
Mme Dourte, Directrice générale,

Objet : **Projet de Plans de Gestion par District Hydrographique (PDGH 2)**
Projet de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Considérant les deuxièmes projets des Plans de Gestion par Districts Hydrographique (PGDH 2) fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesure à mettre en œuvre ;

Considérant les premiers projet de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique ainsi que les types de cartes : la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation ;

Considérant la décision du Collège communale du 29 octobre 2015 émettant un avis favorable sur les plans de gestion par district hydrographique, sur le projet de plans gestion des risques d'inondation et sur les rapports concernant d'incidences environnementale de ces projets ;

Considérant qu'une enquête conjointe a été tenue du 1 juin 2015 au 8 janvier 2016 relative à ces projets de plans ;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise lors de cette enquête ;

Le Collège communal émet un avis favorable sur les projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2) et sur les projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

En séance date que dessus.

Par le Collège :

La Directrice générale ;
(s) A.M. Dourte

Le Bourgmestre,
(s) H. Thiry

Pour expédition conforme :

La Directrice générale,
A.M. Dourte

Le Bourgmestre,
H. Thiry

